

Information sur les contentieux du Département

Rapport n° CP/2011/147

Service gestionnaire :

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la commission permanente des nouveaux contentieux concernant le Département

Par délibération du 15 décembre 2009, prise en application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Général a donné délégation à son Président pour la durée de son mandat en vue d'intenter au nom du département les actions en justice et de défendre le département dans les actions intentées contre lui.

Il a décidé que le Président rendra compte de l'exercice de cette compétence à la commission permanente.

Je vous prie de prendre connaissance des nouveaux contentieux intéressant le département pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexe :

- 27 contentieux devant les tribunaux administratifs
- 13 contentieux devant les tribunaux judiciaires.

Globalement le bilan de l'année 2010 est le suivant :

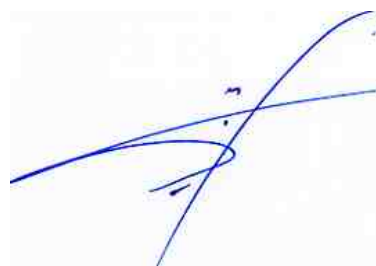
- 51 contentieux nouveaux devant les tribunaux administratifs
 - 36 contentieux nouveaux devant les tribunaux judiciaires,
- soit 87 contentieux concernant la collectivité départementale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte de la présentation des contentieux intéressant le Département pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2010.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL

